

Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau

**MISE A DISPOSITION du projet de
Modification SIMPLIFIEE
du PLAN LOCAL d'URBANISME (PLU)
de SAINT GERMAIN SUR ECOLE**

Par arrêté du 03 mai 2018 Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau a prescrit la mise à dispositions du dossier de modification simplifiée du PLU de Saint Germain sur Ecole du 14 mai au 15 juin 2018. Les changements apportés au PLU ont pour objet l'adaptation de certaines dispositions réglementaires et graphiques du PLU en vigueur

Le dossier de modification simplifiée ainsi que les éventuelles remarques des Personnes Publiques Associées sont tenus à la disposition du public en Mairie

de Saint Germain sur Ecole aux jours et heures habituels d'ouverture au public : (le lundi de 15h à 16h, le mardi de 18h15 à 20h, le vendredi de 18h15 à 20h, le 1er samedi du mois de 9h30 à 11h30), ainsi que sur le site internet suivant :

<http://www.pays-fontainebleau.fr/>

Chacun pourra consigner ses remarques sur le projet de modification simplifiée soit sur le registre prévu à cet effet déposé en mairie, soit par courrier adressé à :

Mairie-Projet de modification simplifiée du PLU
77930 Saint Germain sur Ecole

Ou à l'adresse courriel suivante :

modifplu-st-germain-sur-ecole@hotmail.com

A l'issue de cette de mise à disposition, le Président de la Communauté de d'Agglomération de Fontainebleau en présentera le bilan devant le conseil communautaire, qui en délibérera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis et observations.

Le Président,
Pascal GOUHOURY